



## BULLETIN MUNICIPAL N° 34 DE BROTTTE-LES-LUXEUIL

(mois de juillet, août et septembre 2022)

### EDITO

Les dernières gaudrioles de la macronie relayées par les tartuferies journalistiques me confirment une fois de plus que nos élites autoproclamées marchent sur la tête !

Chez les gaulois, dans le cochon tout est bon. Mais dans le dindon de la farce aussi et celle-là est particulièrement bien cuisinée; il ne manque rien pour nous la faire avaler car la macronie nous prend pour des zozos notamment sur les économies d'énergies et nous indiquent, sans rougir, ce qu'il convient de faire.

Ainsi de Gilles LE GENDRE (il considérait qu'ils étaient « les macronistes » trop intelligents pour nous) qui, avec son épouse, *ne branche plus le sèche linge*. Le ministre des finances qui porte un *col roulé* comme la première ministre *la doudoune* et Stanislas Guerini qui assure décarboner les services publics et en fait *son combat du siècle* et, bien sûr, j'allais l'oublier pour sauver la planète (elle n'attendait que ça, nananinana) !

En réalité nous payons l'incapacité de nos gouvernants à voir plus loin que le bout de leur nez en se soumettant depuis des années à l'idéologie des ayatollahs de l'écologie et aux billevesées maastrichtiennes, sur la théorie de la concurrence, alors que nous avons l'électricité la plus abondante et la moins chère des pays dits développés.

Ça c'est pour l'énergie mais il y a pire : pour lutter contre l'immigration (*qui est une chance pour la France comme chacun le sait*) notre Président a eu une idée de génie : on va la diluer dans les villages ! Mais ne fait-il pas qu'obéir aux ordres de von der LEYEN la « patronne » de cette Europe magnifique de la misère et de la guerre où règne une définition de la démocratie à géométrie variable (*italiens ne votaient pas n'importe comment, sinon gare ! On croit rêver*).

Encore une petite dernière : le ministre de l'éducation, Pap NDIAYE, lors d'un déplacement aux USA a critiqué sans vergogne notre France en défendant la nouvelle religion du wokisme. Il est vrai que, grâce à elle, l'éducation nationale va pouvoir se rapprocher sérieusement du radiateur du fond de la classe PISA des 34 pays membres de l'OCDE !

A méditer, bonne lecture.

*Votre Maire, Bernard GIRE*

### Sommaire

*Edito, Rappel, Réunions du Conseil : page 1*

*Réunions du Conseil, Jennifer et Jonathan, Coordonnées essentielles : page 2*

*Etat civil, Travaux en cours, Réunions du Conseil : page 3*

*Réunions du Conseil, La vie des associations : page 4*

*Travaux en cours, Visite au SYTEVOM, Réunions du Conseil : page 5*

*Réunions du Conseil, Pensez-y, Détente: page 6*

### REUNIONS DU CONSEIL

#### Séance du 8 juillet 2022 :

**Absents excusés : Sylviane CLEMENT, Bernadette GIRE, Christine FOUILLET et Olivier VOIRIN**

**Délibération n° 24-2022**

**Mise en place d'une participation à la protection sociale complémentaire :**

Le Maire indique au Conseil :

- que les collectivités territoriales et leurs établissements publics peuvent contribuer au financement des garanties de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'elles emploient souscrivent,
- que la participation des personnes publiques est réservée aux contrats ou règlements garantissant la mise en œuvre de dispositifs de solidarité entre les bénéficiaires, actifs et retraités.
- que sont éligibles à cette participation les contrats et règlements en matière de santé ou de prévoyance remplissant la condition de solidarité entre les bénéficiaires, actifs ou retraités, attestée par la délivrance d'un label dans les conditions prévues ou vérifiée dans le cadre d'une procédure de mise en concurrence,
- que le décret n°2011-1474 du 10 novembre 2011 offre la possibilité aux collectivités locales de contribuer financièrement à la couverture santé et/ou prévoyance de leurs agents.
- que le dispositif réglementaire prévoit deux possibilités exclusives l'une de l'autre pour les collectivités qui souhaitent contribuer aux contrats de leurs agents, à savoir une parti-

*Suite page 2*

**Les parents qui ne souhaitent pas voir leurs enfants en photo dans les articles d'ENTRE-NOUS ou sur le site internet de la Commune sont priés de se faire connaître auprès du Maire.**

icipation aux contrats labellisés par des organismes agréés (procédure de labellisation) ou engager une mise en concurrence. Il indique également qu'il a sollicité l'avis du Comité Technique en date du 28/06/2022.

Compte-tenu des éléments précédents, le Maire demande au Conseil l'autorisation de :

- faire participer la Commune financièrement à compter du **01/08/2022**, dans le cadre de la procédure dite de labellisation, à la couverture de prévoyance souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents (stagiaire, titulaire, contractuel droit public, contractuel droit privé),
- verser une participation mensuelle de **5.00 € non proratisée** à tout agent pouvant justifier d'un certificat d'adhésion à une garantie prévoyance labellisée, étant précisé que la participation sera versée directement à l'organisme pour la couverture de ce risque en précisant que la participation ne pourra excéder le montant de la cotisation ou de la prime qui serait dû en l'absence d'aide.
- de signer tous documents utiles relatifs à ce dossier par lui ou son délégué.

**Décision du Conseil : pour à l'unanimité**

**Délibération n° 25-2022**

**Motion de soutien pour la formation des secrétaires de Mairie du DU GASM (Diplôme Universitaire Gestion Administrative Secrétaires de Mairie) :**

Le rôle central de la secrétaire de mairie dans le maintien d'une continuité de service public dans les territoires ruraux, les tensions dans le recrutement des secrétaires de mairie au niveau national et au niveau local, le besoin de pourvoir près de 100 départs à la retraite dans ces emplois à l'horizon 2025 sur le territoire haut-saônois, les différents dispositifs de qualifications mis en place depuis 2016 sur les fonctions de secrétaire de mairie et de gestionnaires administratifs avec ses partenaires (le CNFPT, le GRETA, l'Université de Franche-Comté, Ingénierie 70 et les employeurs publics territoriaux), la mission de promotion de l'emploi public et de Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences des centres de gestion, la formation professionnelle comme levier incontournable pour faire la promotion de ce métier et qualifier un vivier à cet emploi, le succès du dispositif du Diplôme Universitaire Gestionnaire Administratif Secrétaire de Mairie (DU GASM) en partenariat avec l'Université de Franche-Comté (UFR des Sciences Juridiques, Economique, Politique et Gestion) - 1ère session en 2016, au moyen de l'Allocation Individuelle de Formation (A.I.F), la question du financement et notamment le maintien du dispositif qui est conditionné à l'attribution exclusive de l'Allocation Individuelle de Formation, le CDG70 et l'UFR SJEPE de l'Université de Franche-Comté ont alerté les financeurs et ont présenté à plusieurs reprises le dossier à la Région Bourgogne Franche-Comté, chef de filière en matière de formation.

Malgré les enjeux relevés et la nécessaire adaptation des politiques publiques de l'emploi aux spécificités des collectivités territoriales rurales, la Région n'a pas répondu favorablement à la demande de soutien financier et la session 2022 n'a pas pu s'ouvrir pour cette raison.

Des diplômes similaires se sont ouverts sur le territoire national, forts d'un partenariat avec la Région.

Michel Désiré, Président et les membres du Conseil d'administration du CDG70 souhaitent interpeller le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté pour obtenir des engagements fermes et définitifs

*Suite page 3*

## JENNIFER ET JONATHAN

La pluie a perturbé cette journée jusqu'à la célébration du mariage prévue à 17h le samedi 4 septembre.

Mais c'était sans compter sur dame nature qui, comme par magie, a dégagé tous les nuages et le Maire Bernard GIRE a pu célébrer cette cérémonie à l'heure prévue pour la joie des futurs époux, des témoins et des nombreux invités.



Après la lecture des articles du Code Civil par le Maire, la remise des alliances et le baiser traditionnel, une fois mariés, les époux ont entamé la sortie de la Mairie sous un lâcher de pétales de fleurs.



Photo famille CHAMPLOY

Par ailleurs une haie d'honneur, du plus bel effet, a été réalisée par les chasseurs (famille du marié) au son des fusils.



Photo famille CHAMPLOY

Enfin et pour couronner cette sortie une surprise (de taille) attendait les mariés place Jules HUBERT. Une association de sonneurs de trompes de chasse, en habit traditionnel, a pu interpréter des sonneries typiques donnant la chair de poule aux participants et notamment à Myriam la maman du marié mais on ne se marie pas tous les jours !



Textes & photos de Bernard GIRE  
sauf mention contraire

Tél : 06.70.48.70.05

Mail : [bernard.gire@gmail.com](mailto:bernard.gire@gmail.com)

Horaires d'ouverture de la Mairie :

le mardi de 8h45 à 12h45 et de 13h30 à 16h30

et le vendredi de 8h45 à 12h45

Permanence du Maire :

le mardi de 9h00 à 12h00 et sur rendez-vous

## ETAT-CIVIL

### MARIAGE :

Jennifer LAMBOLEY et Jonathan CHAMPLOY le 3 septembre

### DECES :

Maurice GAUDIN le 3 août

**Note importante: seules les personnes qui se sont manifestées en Mairie figurent sur cet état civil**

## LES TRAVAUX EN COURS EN PHOTOS

Après avoir attendu près d'un an et demi pour connaître le sort des demandes de subventions les travaux de sécurisation et ceux relatifs à la mobilité réduite ont pu enfin être lancés.

La première étape, la plus urgente eu égard à la rentrée scolaire, a été réalisée pour permettre aux enfants et aux parents d'être en sécurité lors de la montée ou de la descente du bus. Par ailleurs et



compte tenu des vitesses excessives constatées dans la traversée du village ces travaux de voirie devraient contribuer à faire ralentir les véhicules.



La deuxième étape concerne la création d'une place PMR (personne à mobilité réduite) qui se trouvera à proximité de l'accès à



l'église coté Grande Rue complétée d'un chemin d'accès jusqu'au parvis. Les escaliers d'accès (coté place Jules HUMBERT) ont été entièrement remplacés.

La troisième étape concerne le remplacement de la place PMR existante mais non conforme. Celle-ci a

Suite page 5

visant à sécuriser le DU GASM.

À la lecture des éléments qui précèdent, le Maire demande au Conseil d'approuver la motion du Centre de Gestion de Haute-Saône concernant la formation des secrétaires de mairie et d'affirmer son soutien au Centre de Gestion de Haute-Saône.

**Décision du Conseil : pour à l'unanimité**

### Délibération n° 26-2022

#### Participation à l'action Elu.e.s Rural.e.s (\*) et désignation d'un élu relais au sein du Conseil municipal :

*(\*) Particulièrement irrité par l'écriture inclusive je ne fais que reproduire le texte qui nous a été soumis*

Monsieur le Maire présente au Conseil l'action « Elu.e.s Rural.e.s Relais de l'Égalité » lancée par l'Association des Maires Ruraux de France (AMRF) qui, lors du Congrès national de l'Association des Maires Ruraux de France, en septembre 2021, portant sur le thème « La Femme, la République, la Commune ». L'AMRF a candidaté en décembre 2021 à un Appel à Manifestation d'Intérêt interministériel visant à mettre en place des actions adaptées aux spécificités des territoires ruraux en faveur des femmes. Cet A.M.I. s'inscrit dans le cadre des propositions de l'« Agenda Rural » : un plan en faveur des territoires ruraux, suggéré par l'AMRF et intégré à l'action gouvernementale.

Le projet de l'AMRF se décline autour de trois axes « socles », adaptés en fonction des spécificités départementales et de la mobilisation du réseau :

- la désignation d'un élu référent au niveau départemental et l'**identification des élus volontaires pour être « relais de l'Égalité » au niveau du conseil municipal** (éventuellement en binôme, en fonction des besoins et disponibilités sur le terrain);
- la **formation** des élus relais à la lutte contre la violence faite aux femmes et toute forme de discrimination, grâce à une formation inédite et « spéciale élus » ;
- la mise en place d'un **réseau, au niveau infra-départemental, départemental et national**, regroupant les élus relais communaux et d'autres acteurs impliqués dans le domaine afin de renforcer des synergies locales (exemple : CIDFF, Familles Rurales, association Solidarité Femmes, etc.).

Le rôle de l'élu, en proximité, sera celui de « relais » : repérer et/ou recueillir la première parole de la victime, puis orienter et accompagner vers les structures spécialisées.

Pour ce faire, l'élu relais municipal :

- bénéficiera d'une formation inédite créée spécialement pour les élus qui facilitera leur mission. Si les relais souhaitent se former sur d'autres compétences en lien avec leur mission, l'AMRF peut les orienter vers nos structures partenaires qui offrent aussi des formations liées au sujet
- sera identifié au sein de la commune : par livret d'accueil, panneau d'affichage, journal municipal, site de la commune par exemple
- sera joignable facilement (par un courriel, une boîte postale ou une boîte à lettres en mairie) cette disponibilité pourra être assurée par la présence d'un binôme
- recevra les personnes dans un lieu sécurisé permettant de la confidentialité
- s'engagera à respecter la confidentialité
- mettra tout en œuvre pour entrer en relation avec des structures adaptées et y orienter la victime
- impulsera des actions de sensibilisation à ce sujet auprès de divers publics – prévention auprès des jeunes

Suite page 4

Cette présentation étant faite, le Maire demande au Conseil de se prononcer.

**Décision du Conseil : Contre à l'unanimité**

#### Délibération n° 27-2022

##### **Contrat d'assurance des risques statutaires :**

CNP Assurances/SOFAXIS proposent de couvrir les évolutions réglementaires dès le 01/01/2022 qui concernent les risques statutaires et notamment :

- les modalités de calcul du capital décès servi aux ayants droit d'un agent public décédé qui ont été modifiées et fortement améliorées puisque le montant de ce capital n'est plus forfaitaire pour l'année 2021 mais déterminé par référence à la rémunération réellement perçue par l'agent avant son décès. Ces nouvelles dispositions sont favorables aux ayants droit, avec notamment la prise en charge du régime d'indemnitaire, selon les conditions avec la prise en compte des évolutions obligatoires impliquant une surprime de 0.13 %
- les conditions d'attribution et les durées du congé de maternité, du congé de naissance, du congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, du congé d'adoption, de paternité et, par transposition des dispositions du code du travail, des conditions d'attribution
- les durées du congé de maternité, du congé de naissance, du congé pour l'arrivée d'un enfant placé en vue de son adoption, du congé d'adoption, de paternité et, par transposition des dispositions du code du travail, relatif au temps partiel pour raison thérapeutique dans la fonction publique territoriale publié le 10-11-2021 qui autorise le temps partiel thérapeutique sans congé pour raison de santé préalable.

A la suite de cette information, le Maire demande au Conseil d'approuver ce contrat groupe d'assurance statutaire et de l'autoriser à signer tout document relatif à ce dernier

**Décision du Conseil : Pour à l'unanimité**

\*\*\*\*\*

### Séance 23 septembre 2022 :

**Absents excusés : Emilien BEUGNOT, Christine FOUILLET et Olivier VOIRIN**

#### Délibération n° 28-2022

##### **Maintenance des installations électriques par le SIED :**

#### Délibération n° 29-2022

Le maire rappelle que le SIED 70 propose aux communes un service dédié à la maintenance des installations d'éclairage public dont les objectifs sont de :

- garantir une maintenance préventive assurant une qualité de fonctionnement et de performance,
- gérer et suivre les demandes d'intervention curatives via un outil dédié,
- répondre aux demandes de DT/DICT,
- réaliser le géoréférencement des réseaux souterrains d'éclairage public existant.

La contribution d'adhésion pour ce service est fixée à 15 € par an et par éclairage public avec engagement sur une période de 3 ans. La mise en place de ce service, ainsi que ses modalités de fonctionnement sont arrêtées par convention.

Le Maire indique au Conseil que le nombre de points lumineux, dans notre village, est de 51 soit 765,00 € par an.

A la suite d'une discussion et compte tenu de

Suite page 5

## LA VIE DES ASSOCIATIONS

### **Fête au village :** (Animation : Bernard GIRE)

Organisée par le Comité des Fêtes le 16 juillet cette journée a été comme les années avant Covid particulièrement réussie.



Le repas de midi (tajine au poulet) a régalé tous les invités. Ballades dans le parc, jeux ou farniente ont meublé l'après-midi et en soirée tout le monde s'est retrouvé autour du barbecue où saucisses, merguez ou jambons frites étaient proposés à prix doux.



Enfin le feu d'artifice a rassemblé parents et enfants pour assister au spectacle pyrotechnique puis se diriger vers la piste de danse.

### **Le vide grenier :** (Animation : Pascal FOUILLET)

Cette manifestation, à l'initiative de l'association Amicale Brottaise, s'est déroulée le 21 août malgré une menace pluvieuse qui n'a finalement pas eu lieu.

Pas moins de 22 participants dont un seul professionnel et 8 Brottais ont débarrassé leur marchandise afin d'attirer le chaland.

Cette journée a été un franc succès de l'avis des organisateurs et des exposants.

### **Le marché artisanal :** (Animation : Gaël BEAULIEU et Bernard GIRE)

Organisé par le Comité des fêtes le 4 septembre avec l'association « la tournée des petits villages ».

Une vingtaine d'exposants se sont retrouvés Place de la fontaine et Parc de la Douve.

Les nombreuses manifestations des villes et villages aux alentours ont contrarié cette manifestation qui avait remporté un franc succès en 2019 malgré la présence d'un clown qui n'a pas ménagé ses déplacements pour animer cette journée.



été entièrement repensée, l'accès se fera directement de la route d'Ailloncourt.



Un muret sera réalisé pour permettre de sécuriser le véhicule et mettre à niveau la place PMR et l'accès Mairie. Enfin un escalier

sera créé pour l'accès piétons à la Mairie depuis la route de Baudoncourt.

Les travaux d'enrobé seront réalisés avant le 15 octobre.



notre parc, le Maire demande au Conseil de se prononcer.

**Décision du Conseil : Contre à l'unanimité**

**Demande d'autorisation environnementale de la BA 116 : Délibération n° 30-2022**

Le Maire rappelle qu'en matière d'installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) :

- sont soumises notamment à la procédure de participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19 du code de l'environnement et en application de l'article L.181-10 du même code les demandes d'autorisation environnementale, lorsque le projet n'est pas soumis à évaluation environnementale (sauf si le préfet estime qu'une enquête publique doit être organisée en fonction des impacts du projet sur l'environnement ainsi que des enjeux socio-économiques qui s'y attachent ou de ses impacts sur l'aménagement du territoire ;

- les modifications notables d'ICPE avec actualisation de l'étude d'impact.

- sont soumises à la procédure de participation du public par voie électronique prévue à l'article L. 123-19-2 du code de l'environnement les modifications notables d'ICPE sans actualisation de l'étude d'impact, selon leur nature et leur ampleur.

Par arrêté préfectoral n° 70-2022-07-26-00021 du 26 juillet 2022, une procédure de participation du public, par voie électronique d'une durée de 30 jours, est organisée du 1er septembre 2022 au 30 septembre 2022 inclus sur la demande d'autorisation environnementale présentée par la base aérienne 116 concernant la régularisation administrative de certaines installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sur le site de Luxeuil-Saint-Sauveur.

La demande concerne des installations de stockages et des ateliers de mise en œuvre d'engins explosifs, des ateliers de maintenance d'engins à moteur et une déchetterie.

L'avis de participation du public par voie électronique en date du 04 Août 2022 a été affiché le 10/08/2022 sur le tableau d'affichage extérieur de la Mairie.

Après discussion le Conseil estime qu'il n'a pas suffisamment d'information pour se prononcer.

**Décision du Conseil : Abstention à l'unanimité**

**Durée d'amortissement des pompes de relevage :**

**Délibération n° 31-2022**

Le Maire rappelle au Conseil que notre commune dispose de deux pompes de relevage en stock (une pour chacune des stations car les modèles sont différents).

Il rappelle également que chaque station possède deux pompes et lorsque l'une d'elle est en panne ou hors service, nous courons un danger extrêmement important en cas de défaillance de l'autre. Nous avons vécu une période d'incertitude et d'angoisse durant 3 mois entre la commande et la livraison en apprenant que l'installateur ne possède pas de stock et que le fabricant ne fabrique qu'à la commande (sic) ce qui a poussé le Maire à commander et à stocker deux pompes (voir le premier paragraphe en supra).

Il convient de définir pour ces pompes une durée d'amortissement. Le Maire pense qu'une durée de 2 ans est la bonne et ce à compter du 1er janvier 2023.

**Décision du Conseil : pour à l'unanimité**

**Dons d'habitants :**

Le Maire indique au Conseil que Jean-Michel HILD a reçu une somme de 10,00 € de la part de Grégory HUSHERR et

*Suite page 6*

**JOURNÉE PORTES OUVERTES**

**SAMEDI 8 OCTOBRE 2022**

**9H30-17H30**

**SYTEVOM**

70130 Noidans le Ferroux

Animations

Ateliers

Buvette

Visites guidées du Centre de tri et de l'unité de Valorisation énergétique

Uniquement sur inscription sur notre site internet [www.sytevom.org](http://www.sytevom.org)

ENTRÉE GRATUITE

TOUTE LA JOURNÉE PERFORMANCES D'ARTISTES  
Sculpteur métal  
Peintre grapheur  
Peinture enfant



de 50,00 € de Julien VANNIER (habitants du village) pour gratifier le sérieux et l'amabilité de notre collaborateur.

Le Maire demande au Conseil d'accepter ces dons et de l'autoriser à établir les titres correspondants.

Le Maire remercie les donateurs et félicite notre collaborateur.

**Décision du Conseil : pour à l'unanimité**

**Dépenses imprévues :**

Dans le cadre des travaux en cours et afin de bénéficier d'un tarif préférentiel, le Maire a souhaité faire réaliser une chappe en vue de la construction future d'un abri pour la chaudière du hangar polyvalent.

Dans ce cadre le Maire informe le Conseil des opérations passées au budget investissement pour un montant de 1.638,00 € TTC

**Point sur les travaux en cours et la situation financière de la Commune :**

- Les travaux relatifs aux places handicapées de l'église et de la Mairie ainsi que ceux relatifs à la sécurisation du centre du village, notamment l'arrêt bus, comme chacun a pu le constater, arrivent bientôt à terme. (voir rubrique « travaux en cours »). En effet la couche d'enrobé et quelques travaux de finition clôtureront ce gros chantier de plus de 75.000,00 € entièrement réalisé par l'entreprise brottaise SAS BURGEY-COULIN.

- En ce qui concerne la situation financière de la Commune au 27 septembre 2022, le Maire indique que les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 121.494,61 € et les recettes de fonctionnement à 151.051,11 € dégageant un excédent de 29.556,50 €. La trésorerie est de 337.252,06 € à laquelle il convient de rajouter les paiements à échéance pour 27.125,77 €. Le détail des comptes a été fourni à chaque conseiller afin d'illustrer les propos du Maire.

**Questions diverses :**

Le Maire fait part au Conseil de la démission de Sylviane CLEMENT en date du 2 septembre pour raisons personnelles. Il regrette cette décision eu égard aux liens très forts qui nous unissaient tant sur le plan personnel que professionnel.

**DETENTE**

Mots croisés par Bernard GIRE

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									

**HORIZONTAL**

- 1. Qui appartient à une commune. - 2. Faute signalée dans un ouvrage imprimé. - 3. Mouvement de colère qui rend agressif. - Masse de terre entourée d'eau. - 4. Rappeur américain, producteur musical et de cinéma. - Mouvement au sein d'une atmosphère. - 5. Personnes commettant un homicide. - 6. Atome ou molécule portant une charge électrique. - Commune de Seine-Maritime. - 7. Consonne double. - Possède une statue au sommet du Corcovado. - 8. Opposé à cru. - Instrument du dessinateur. - 9. Conjonction de subordination ou note de musique. - Se hasarde.

**VERTICAL**

- 1. Corroborées. - 2. Prière prolongée ou silencieuse. - 3. Mouvement politique plutôt classé à gauche. - 4. Prénom féminin signifiant « bienvenue ». - Tous les moyens sont bons pour l'atteindre. - 5. Ancien do. - Totalité des phénomènes et des facultés mentales. - 6. Tableau ou sans vêtement. - Entreprise ferroviaire des Pays-Bas. - Agent de liaison. 7. Sentiments d'affection ou de sympathie réciproque. - 8. Contraires de jour. - 9. Oiseau d'Australie. - Général sudiste américain.

**PENSEZ-Y !!!**

Toutes les photos ou images : google



Pour être informé en permanence j'utilise :



PANNEAUPOCKET

« Ma commune dans la poche »